

MLPOS 299



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 08 MAI 2012

Scanné le _____

Postulat

Promotion économique: promouvoir davantage les conventions collectives de travail !

Le 30 avril 2012, le conseiller d'Etat en charge du Département de l'économie (DEC) communiquait les résultats de la promotion économique vaudoise pour l'exercice 2011¹. En plus des excellents résultats enregistrés, le Conseil d'Etat a pris conscience de la nécessité d'actualiser ses outils de promotion, notamment en matière fiscale². Ceci témoignerait apparemment d'une volonté de changement de direction par rapport aux années "Bonny".

Toutefois, le communiqué de presse et les résultats publiés ne font pas mention d'une quelconque affiliation à des conventions collectives de travail (CCT) de la part des dites entreprises. Apparemment, la plupart des entreprises qui se sont installées dans notre canton ces dernières années et *a fortiori* qui ont bénéficié de la promotion dite *exogène*, ne se sont pas affiliées à une CCT.

Notre pays a vu la naissance des CCT en 1937 avec la signature des premiers contrats collectifs notamment ceux issus de la branche de l'industrie horlogère et celle des machines. Confirmé par plusieurs responsables patronaux³, une des raisons principales de l'implantation d'entreprises étrangères dans notre pays consisterait en l'existence d'une *paix sociale*. Toutefois, les soussigné-e-s tiennent à rappeler que cette *paix sociale* se matérialise par la mise sur pied et la signature de conventions collectives de travail entre les représentant-e-s syndicaux et patronaux.

Dès lors, il nous apparaît paradoxal que ces mêmes entreprises ne disposent pas des outils contribuant à ce climat de *paix sociale*. En outre, se pose la question de l'égalité de traitement avec les autres entreprises de la branche signataires d'une CCT.

Par ailleurs, les soussigné-e-s sont d'avis que pour des entreprises bénéficiant des avantages de la promotion économique, les pouvoirs publics devraient, pour le moins, promouvoir de manière plus substantielle la

¹ Résultats 2011 de la promotion économique vaudoise, communiqué du BIC, le 30/04/11.

² 24heures, édition du 1^{er} mai 2012

³ BIERI, Pierre-Gabriel, « L'atout à préserver », L'AGEFI, 23/11/2011 : "le partenariat social et la paix du travail offrent un atout important à la place économique helvétique, en particulier face à des concurrents qui produisent et vendent moins cher."

nécessité de signer une CCT ce d'autant plus que le Conseil d'Etat a toujours valorisé la force du partenariat social et de la "culture de paix du travail" en Suisse⁴.

Enfin, rappelons que cet état de fait peut s'avérer problématique lors de fermetures d'entreprises ou lors d'annonces de licenciements collectifs comme nous le vivons aujourd'hui avec certaines grandes entreprises non signataires de CCT. En effet, les représentant-e-s syndicaux n'ont pas un droit de consultation direct et immédiat en vue d'atténuer ou d'éviter les licenciements. Signer une CCT en va donc également du maintien des emplois et du tissu industriel de notre Canton.

Au vu de ce qui précède, les soussigné-e-s ont l'honneur de demander au Conseil d'Etat, conformément à l'art. 118 de la loi sur le Grand Conseil:

1. D'effectuer une analyse comparée sur les cinq dernières années entre le nombre d'entreprises signataires d'une CCT ayant bénéficié de la promotion économique *exogène* et celles signataires d'une CCT issues de la promotion dite *endogène*.
2. D'étudier l'opportunité de promouvoir davantage, voire d'implémenter dans ses outils de promotion économique, la nécessité d'être affilié à une convention collective de travail.

Renvoi en commission
Dvlpt souhaité

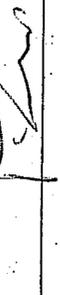
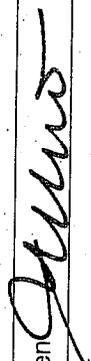
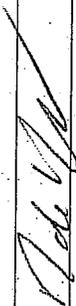
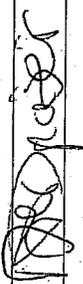


Nicolas Rochat Fernandez, député

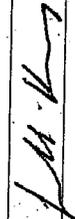
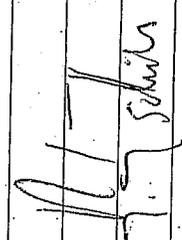
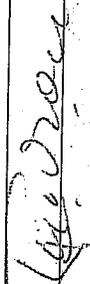
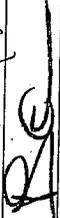
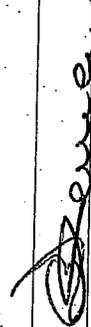
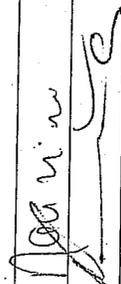
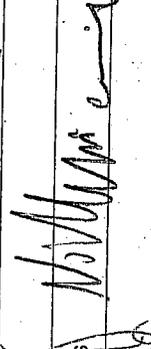
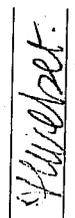
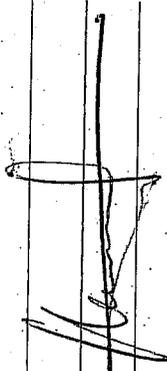
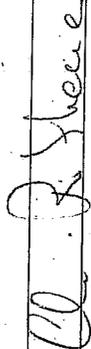
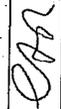
Le Sentier, le 8 mai 2012

⁴ Le Conseil d'Etat accueille avec une grande satisfaction la décision de Novartis, communiqué du BIC, 17/01/2012

Liste des députés signataires – état au 10 janvier 2012

Aebi Jean-Robert	Capt Gloria	Dind Claudine
Aellen Catherine 	Chapalay Albert	Dolivo Jean-Michel
Amstein Claudine	Chappuis Laurent	Ducommun Philippe
Ansermet Jacques	Chatelain André	Dufour Claude-Eric
Apothélos Stéphanie	Cherubini Alberto 	Durussel José
Attinger Doepper Claire 	Chevalley Christine	Duvoisin Ginette 
Aubert Mireille 	Chevalley Isabelle 	Eggenberger Julien
Baehler Bech Anne 	Cherix François 	Epars Olivier
Ballif Laurent 	Chollet Jean-Luc	Favez Jean-Michel
Bally Alexis	Chollet Jean-Marc	Favrod Pierre-Alain
Bavaud Sandrine	Christen Jérôme	Ferrari Yves 
Berlie Olivier	Collet Michel	Fiora-Guttman Martine 
Bernhard Maximilien 	Clot Bertrand	Freymond Cantone Fabienne 
Berseith Verena	Cornamusaz Philippe	Gaille Pierre-André
Bolay Guy-Philippe	Cornaz-Roveilli Valérie	Gay Vallotton Michèle 
Bonjour Eric	Courdesse Régis	Girardet Lucas 
Bonny Dominique-Richard	De Icco Fabrice	Gardon Julien
Borloz Frédéric	De Montmolin Martial 	Glutz Félix
Bory Marc-André	Debluë François	Golaz Florence 
Bottliang-Pittet Jaqueline	Décosterd Anne	Golaz Olivier
Brélaz François	Delay Elisabeth	Gorrite Nuria
Buffat Marc-Olivier	Depoiser Anne-Marie 	Grandjean Pierre
Buffat Michaël	Desmeules Michel	Grobéty Philippe
Cachin Jean-François	Despot Fabienne	Grognuz Frédéric
Calpini Christa	Devaud Grégory	Guignard Jean 

Liste des députés signataires – état au 10 janvier 2012

Guignard Pierre	Monod Alain	Rostan Jacqueline
Haenni Frédéric	Montangero Stéphane 	Roulet Catherine
Haldy Jacques	Mossi Michele	Ruey-Ray Elisabeth
Haury Jacques-André 	Mouquin Michel	Saugy Roger
Hurni Véronique	Nicolet Jacques	Schilt Jean-Jacques 
Jaquet-Berger Christiane	Oran Marc 	Schwaar Valérie 
Jaquier Rémy	Pache Rémy	Schwab Claude
Jobin Philippe	Papilloud Anne	Silauri Alessandra
Junglaus Delarze Suzanne	Payot François	Sonnay Eric
Kappeler Hans Rudolf	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Kernen Olivier 	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Labouchère Catherine	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Mahaim Raphaël	Pidoux Jean-Yves	Uffer Filip 
Maillefer Denis-Olivier 	Pidoux Pierre-André	Venizelos Vassilis 
Mange Daniel	Poncet Gabriel	Villa Sylvie
Manzini Pascale 	Progin Sylvie 	Voilet Claude-Alain
Marendaz André 	Randin Philippe	Volet Pierre
Martinet Philippe 	Rapaz Pierre-Yves	Vuillemin Philippe
Mattenberger Nicolas	Rau Michel	Walther Eric
Mayor Olivier	Reichen Gill	Weber-Jobé Monique 
Melly Serge	Renaud Michel 	Wehrli Laurent
Mercier Pierre-Alain	Rey-Marion Alette	Wyssa Claudine
Meyer Roxanne	Reymond Philippe	Yersin Jean-Robert
Miéville Michel	Rithener Christiane 	Züger Eric 
Modoux Philippe	Rochat Nicolas	Zwahlen Pierre